



Réallon, le 19.09.2025

☎ 04.92.44.23.93
✉ secretariat@reallon.fr

NOTE D'INFORMATION

Réunion ordinaire du Conseil Municipal
Jeudi 25 septembre 2025 à 19 h 00 à la Mairie de REALLON

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour.
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
- 3) Finances :
 - 3.1 Budget Principal – Décision modificative N°2.
 - 3.2 Renouvellement du contrat d'assistance juridique 2025/2026 avec la SELARL ROUANET.

4) Intercommunalité :

4.1 Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert des compétences et équipements Ecole de musique et de Danse et la bibliothèque de la commune d'Embrun à la Communauté de communes de Serre-Ponçon.

5) Remontées Mécaniques :

- 5.1 Déplacement du personnel de la Régie des Remontées mécaniques.
- 5.2 Tarifs des Remontées mécaniques – Hiver 2025/2026.
- 5.3 Tarif de la redevance pour l'accès aux installations du site nordique.

- 5.4 Mise en place de l'arrondi solidaire.
- 5.5 Tarifs assurance sur les forfaits des Remontées mécaniques – Saison 2025/2026.
- 5.6 Organisation du festival Torrent de Jazz – Prise en charge de dépenses supplémentaires.

5.7 Rénovation d'un court de tennis.

5.8 Vente de matériel – Matériel de Disc Golf.

5.9 Contrat de partenariat avec la société Réal'Kart

5.10 Rénovation de la Maison d'Accueil – Participation du Budget Principal.

5.11 Abrogation de la délibération N0 2025_60 en date du 19 juin 2025 concernant la location des cabanes insolites par la Régie des Remontées mécaniques.

6) Ressources humaines :

6.1 Mise en place des astreintes et modalités d'indemnisation.

6.2 Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité pour la halte-garderie : emploi d'une auxiliaire de puéricultrice contractuelle.

7) Urbanisme :

7.1 Clôture de la ZAC de Pra Prunier.

7.2 Révision simplifiée N01 du Plan Local d'Urbanisme.

7.3 PLU révision simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme – Demande d'une subvention dite « DGD ».

8) Questions diverses :

8.1 Organisation du trophé enduro Alpes – Septembre 2026.

8.2 Vente de la parcelle C 1008 sous l'Eglise.

Le Maire,
Michel MONTABONE

